

III - FINANCES - BUDGET

III.3 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - ACTIONS ET MOYENS

III.3.5 - Développement de l'Observatoire Garonne

DELIBERATION N° 23-03-413

Le lundi 13 mars 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 02 mars 2023, s'est réuni l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	NON		OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	Paul VO VAN		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					101	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	101
Membres présents	5	Vote pour	101
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	51
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-03-413

VU la délibération du Comité Syndical n° D14-03/03-9 en date du 11 mars 2014, approuvant la création d'un Observatoire Garonne ;

VU la délibération du Comité Syndical n° D 22-06-378 du 30 juin 2022 approuvant le Contrat de Progrès 2022-2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;

VU la délibération du Comité Syndical n° D 22-10-385 du 21 octobre 2022 approuvant le nouveau montant alloué au développement de l'Observatoire Garonne dans le cadre d'une consultation d'entreprises spécialisées et décidant que la somme complémentaire, en dépense, soit inscrite au budget 2023 ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2023 ;

VU le rapport du président présentant l'action ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre, en 2023, la refonte et le développement de « l'Observatoire Garonne » qui engagent les services du SMEAG à hauteur de 0,510 Equivalent Temps Plein (ETP) valorisés globalement à 35.000,00 euros (salaires chargés - base DSN 2022), y compris frais indirects associés (20,0%).

DECIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de l'action à hauteur de 36.710,00 euros TTC.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessous, au titre de l'année 2023 :

Observatoire 2023

Coût total de l'action € TTC	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure 20%
78 762	29 167	36 710	7 052	5 833

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet	Objet	Objet	Objet	Objet	Objet		
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe								
Etat								
AEAG	50,00%	50,00%	35 000		17 500	0	17 500	22,22%
AEAG	40,00%	40,00%		30 592	0	12 237	12 237	15,54%
Financement extérieur							29 737	37,76%
Autofinancement							49 025	62,24%
							Coût total	78 762
								100%

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

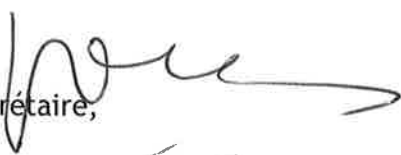
SOLLICITE, au titre des prestations à effectuer, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

DELIBERATION N° 23-03-413

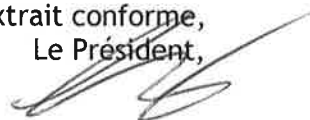
MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 13 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE